



..... COMMUNIQUÉ

CONFLIT AIRBUS : LE COMPTE N'Y EST PAS LA FILIÈRE DES VINS ET SPIRITUEUX VEUT UN SOUTIEN RÉEL ET RAPIDE

Paris, le 12 janvier 2021.- Aujourd'hui, les nouvelles sanctions américaines, prises dans le cadre du contentieux Airbus à l'encontre des vins tranquilles et de certains spiritueux de France, sont entrées en vigueur. Elles vont pénaliser gravement l'ensemble des opérateurs, producteurs et négociants, de la filière. La filière estime à plus d'un milliard d'euros la perte supplémentaire de chiffre d'affaires pour l'année 2021. Cela revient à arracher et rayer de la carte le vignoble de Provence ou de l'Occitanie.

Une semaine après avoir rencontré les Ministres Bruno Le Maire, Julien Denormandie, Franck Riester et Alain Griset, ni l'Union Européenne ni le Gouvernement français n'ont pris la dimension du dommage et de la déstabilisation de toute la filière que provoquent ces sanctions. Des séances de travail ont bien eu lieu avec les Ministères mais elles n'ont pas permis à ce stade d'apporter une réponse à la mesure des besoins des entreprises exportatrices et des enjeux du secteur. La Commission Européenne de son côté est fermée à tout échange sur ce sujet.

« Ce contentieux euro-américain n'est pas le nôtre mais depuis plus d'un an, nous payons à la place d'Airbus » rappelle César Giron, Président de la FEVS. *« Cela doit cesser : nous voulons d'une part, que ce contentieux soit résolu et nos produits sortis des sanctions, d'autre part, être remboursés des dommages subis pour rester présents et compétitifs sur le premier marché mondial ».*

L'ensemble des organisations de la filière des vins et spiritueux souligne l'urgence d'avoir des réponses concrètes, efficaces et proportionnées. *« Pour nos exploitations, nos coopératives, nos entreprises, mais aussi nos régions et nos territoires, ces réponses ne peuvent plus tarder »* souligne Jérôme Despey, Président du Conseil Spécialisé Vin de FranceAgriMer. *« Les premiers travaux montrent un début de prise de conscience du gouvernement mais maintenant, il nous faut des engagements concrets, à la hauteur du problème et la Commission Européenne doit également prendre ses responsabilités dans ce dossier ».*

(*) *Association Générale de la Production Viticole (CNAOC, VinIGP, Vignerons indépendants de France, Vignerons coopérateurs de France, FNSEA, JA)
Comité National des Interprofessions Vin
Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France
Union des Maisons et Marques de Vin*

Contact presse Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – fevs@vae-solis.com